Lille : de sulfureux invités au rassemblement musulman

Après plusieurs signalements, la préfecture des Hauts-de-France indique que cet événement « fera l'objet d'un suivi tout particulier ».

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

RELIGION « Musulmans de France : un destin à construire ». Voilà le thème de la 12e édition du grand rassemblement des musulmans du Nord (RAMN), qui se tiendra dimanche à Lille. Mais quel destin ces Musulmans de France (ex-UOIF) veulent-ils construire, et avec quels musulmans ? Au regard de certains invités figurant à l'affiche, il y a de quoi s'interroger. Deux d'entre eux, particulièrement, sont pointés du doigt : Ahmed Miktar, sulfureux imam de la mosquée de Villeneuve-d'Ascq, et Naïma Benyaïch, sœur de djihadistes et membre du conseil exécutif du Mouvement de l'unicité et de la réforme (MUR) des Frères musulmans au Maroc.

« *C'est quand même une provocation !* s'indigne-t-on dans l'entourage du président de la région Hauts-de-France. *D'autant plus que ce n'est pas la première fois que l'identité des intervenants pose problème...* » « *Nous devons tout mettre en œuvre pour que ceux qui prônent la haine ne puissent se voir offrir la moindre tribune sur le territoire de la République*, a écrit Xavier Bertrand au préfet, rappelant que l'imam Miktar avait « *remis en cause sur Facebook l'origine des attentats revendiqués par Daech* ». Sur son blog, l'ancien membre des Frères musulmans Mohamed Louizi cible, lui, « *l'influente islamiste marocaine Naïma Benyaïch, sœur de djihadistes impliqués dans les attentats du 11 septembre 2001, du 16 mai 2003 à Casablanca et du 11 mars 2004 à Madrid* ». « *Comme elle ne s'exprime qu'en arabe, vous ne trouverez pas de propos douteux en français*, explique l'essayiste. *Mais le discours de ce membre du parti islamiste PJD (Parti de la justice et du développement), fondatrice d'une école privée où elle enseigne la charia aux femmes en difficulté, est dans la droite ligne de celui des Frères musulmans.* » « *Si [le président des Musulmans de France], Amar Lasfar, est dans la logique de "construire", pourquoi n'invite-t-il pas Abdelghani Merah, le frère de Mohamed Merah, qui a parcouru la France à pied pour dénoncer l'islamisme, au lieu de Naïma Benyaïch, qui défend ses frères terroristes ?* »

Pour l'Union des familles laïques (Ufal), « *on aura des difficultés à faire croire que l'ex-UOIF ne s'occupe pas de politique* ». « *Il faut s'interroger sur la participation de Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation de l'islam de France*, souligne-t-elle. *Affichant volontiers des opinions "progressistes" et prônant pour l'islam "la sortie du politique", ne sert-il pas de caution à ce qui ressemble à une tentative de prise en main par les Frères musulmans du nébuleux "islam de France" bien malencontreusement mis sur les rails par les pouvoirs publics ?* » Présidente de Forces laïques, Laurence Marchand-Taillade s'émeut également du fait que ce soit « *la ville de Lille qui, comme chaque année, via une société présidée par le 4e adjoint Jacques Richir, loue la salle* ». « *Il semble que les intérêts clientélistes de certains élus les rendent aveugles à toute forme de morale* », déplore-t-elle. À la mairie, on répond que la ville a signalé la présence des deux intervenants controversés au préfet. « *Les services de l'État ne prendront pas de mesures préventives qui viseraient à interdire les interventions programmées*, indique la préfecture. *Néanmoins, ce rassemblement fait l'objet d'un suivi tout particulier. La plus grande vigilance y sera accordée afin qu'il se déroule dans le strict respect des règles et des valeurs républicaines.* » Amar Lasfar n'a pas répondu au *Figaro*, mais, à *La Voix du Nord*, il a déclaré n'avoir « *aucun commentaire à faire* ». ■

La France et la Roumanie dopent leur entraide pénale

La justice française traite actuellement plus d'une centaine de dossiers en lien avec la délinquance roumaine.

PAULE GONZALÈS pgonzales@lefigaro.fr

BANDITISME De nombreux dossiers *sensibles de coopération judiciaire* et un *nœud diplomatique* à démêler. Nicole Belloubet s'est rendue vendredi en Roumanie - qui préside l'Union européenne pour six mois - pour un sommet « Justice affaires intérieures » qui réunit régulièrement les ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union européenne. Une occasion pour la garde des Sceaux d'évoquer avec son homologue Tudorel Toader des sujets sensibles comme l'entraide civile et pénale entre les deux pays. Avec le temps et la création d'outils européens comme le mandat d'arrêt européen, cette entraide s'est améliorée. Ce n'est pas forcément le cas avec d'autres pays non européens et pourtant à l'origine d'une forte délinquance en Europe, comme la Chine ou Israël. Ces derniers remettent rarement leurs délinquants qui, ayant commis des délits et des crimes en France ou contre des Français, se sont réfugiés dans leur pays d'origine.

Selon les chiffres de la direction des affaires criminelles et des grâces, « *plus d'une centaine de dossiers présentent un lien avec la Roumanie sur 4 510 dossiers au total. Soit 2 % des affaires suivies par les juridictions interrégionales spécialisées (JIRS).* » Une minorité est de nature économique et financière. On y retrouve les escroqueries, le travail dissimulé, la fraude à la TVA intercommunautaire, les faux ordres de virement et la captation de données bancaires. Dix-sept dossiers font actuellement l'objet d'une entraide pénale Une majorité - 93 très exactement - est en revanche liée à la criminalité organisée de plus ou moins grande ampleur et recoupant des règlements de compte, des réseaux de stupéfiants ou de prostitution à caractère international, ou parfois uniquement hexagonal.

1 000 personnes recherchées

Les vols en tout genre, délinquance du quotidien par excellence, dominent cette criminalité roumaine en France. Au palmarès, les « vols avec ruse », c'est-à-dire ceux des bandes de mineurs organisées ; ceux par effraction, à l'occasion de raids nocturnes contre les commerces ou les sociétés de matériaux, ainsi que le trafic de véhicules volés, très organisé.

À cela s'ajoutent les dossiers autour de groupes claniques de proxénétisme. La Chancellerie rappelle que « *le proxénétisme roumain est le fait de groupes structurés intracommunautaires qui assurent le transfert des victimes de la prostitution de la Roumanie vers la France et organisent leur maintien sur le territoire national. Ce proxénétisme se caractérise par des transactions financières entre clans. Les jeunes femmes sont envoyées en France pour se prostituer, sous la menace de représailles familiales. Elles peuvent être roms ou albanaises. Il s'agit essentiellement de prostitution de rue.* »

Depuis 2008, plus de 1 000 personnes recherchées ont fait l'objet de remises entre la France et la Roumanie. Signe des temps et d'une normalisation de l'entraide pénale entre les deux pays, les flux de remises s'harmonisent peu à peu, puisque, si la Roumanie répugnait auparavant à remettre à la France des ressortissants ayant commis de graves actes de délinquance, désormais, les flux s'équilibrent et les deux pays procèdent à des remises quasi équivalentes.

Il n'en est pas de même de la délinquance albanaise, cauchemar des parquets français, notamment en matière de stupéfiants et de cambriolage. Elle s'étend désormais à la Suisse, envahit tout le couloir rhodanien et n'épargne plus des zones reculées comme l'Auvergne.

La JIRS de Nancy compte autant de dossiers que celle de Lyon. Or, en dix ans, seules 202 demandes d'entraide ont été échangées entre la France et l'Albanie. Une majorité émane des autorités albanaises. « *L'entraide pénale est un grand sujet, mais nous avons une grande difficulté à faire des recoupements de procédures par les services d'enquête* », note le procureur général, pour qui c'est une nécessité absolue. ■



RUOPPOLO GUILLAUME/PHOTOPQR/LA PROVENCE

Démantèlement d'un réseau de voleurs d'outillage professionnel de marque revendu notamment en Roumanie, en 2014, à Marseille. Les vols en tout genre, délinquance du quotidien par excellence, dominent la criminalité roumaine en France.

Bientôt un procureur européen

C'est un enjeu majeur. D'ici à fin mars, sera nommé le premier procureur de l'Union européenne qui devra créer un parquet européen afin de lutter contre la délinquance financière communautaire. Une short-list a déjà été arrêtée. L'Allemand Anders Ritter est sur les rangs tandis que le Français Jean-François Bohnert, actuel procureur général de Reims et bon connaisseur du monde outre-Rhin fait figure de candidat sérieux. Mais la favorite est la Roumaine Laura Codruța Kövesi, ancienne chef anticorruption remerciée en juillet 2018 par le gouvernement roumain pour son zèle. Voici donc la Roumanie dans l'embarras, déchirée entre une nomination prestigieuse pour le pays et un camouflet de l'Union distinguant une magistrate qu'elle a éconduite. Nul doute que le sujet du procureur européen a beaucoup occupé Nicole Belloubet et Tudorel Toader. Ce dernier doit redouter l'esprit frondeur du Parlement européen qui, le 21 février prochain, procédera aux auditions des candidats et à son choix. Ce que devrait également faire par la suite le Conseil de l'Europe à la majorité. En cas de désaccord, les deux institutions entreront en négociation pour s'accorder sur un nom. P. G.

Amende pour « le couple de la Contrescarpe »

La vidéo de leur interpellation, le 1er mai, avait déclenché l'affaire Benalla. Jugés vendredi pour violences sur des policiers, Georgios D. et Chloé P. encouraient jusqu'à trois ans de prison.

EMMANUELLE MARNAI

JUSTICE Jugé devant le tribunal de grande instance de Paris vendredi, « le couple de la Contrescarpe » a été condamné

Comme si, par ce choix, la justice tenait à signifier son imperméabilité à la médiatisation du dossier, et sa volonté de le ramener à sa juste importance. « *On doit simplement regarder les faits, pas l'après* », a d'ailleurs insisté la procureu-

nale. Ils reviennent sur les faits qui leur sont reprochés, en expliquant s'être retrouvés pris dans des heurts entre manifestants et CRS alors qu'ils étaient à l'origine sortis boire un verre pour fêter leurs six ans de vie commune. Dépassés par les

la particulière difficulté du métier de policier pour souligner le caractère inadmissible des violences à leur égard. Elle requiert une peine de 2 mois d'emprisonnement avec sursis et 400 euros d'amende. Contrit, le couple fait part de

EN BREF

Affaire Romand : la demande de libération conditionnelle rejetée

La demande de libération conditionnelle de Jean-Claude Romand, condamné à la perpétuité pour avoir tué cinq membres de sa famille en 1993, a été rejetée par le tribunal d'application des peines. Il a considéré que, « *en dépit de son parcours d'exécution de peine satisfaisant, [...] les éléments du projet présenté et de sa personnalité*